

**ARRETE DE STATIONNEMENT
RESTRICTION DE STATIONNEMENT
AVENUE DU PAVILLON SULLY
A2026-196**

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 411-1, L. 411-6, R110-2, R411-8, R411-26 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2122-24, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;

Considérant La demande de l'entreprise SARMATES sise 5, Rue Nicéphore – Niepce – 91420 MORANGIS pour une intervention liée à l'entretien de l'église Saint-Wandrille – 78230 LE PECQ, le lundi 06 juin 2026 et le mardi 07 juillet 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de ces travaux et la sécurité des usagers ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La société SARMATES est autorisée à occuper le domaine public pour une intervention liée à l'entretien de l'église Saint-Wandrille le lundi 06 juin 2026 et le mardi 07 juillet 2026.

ARTICLE 2 :

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et considéré comme gênant sur les deux premiers emplacements situés près de l'entrée de l'église durant les travaux.

1 place sera également neutralisée par l'entreprise SARMATES devant la salle Félicien David.

Les véhicules contrevenants seront mis en fourrière.

ARTICLE 3 :

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurés par les soins de l'entreprise SARMATES.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commissaire Divisionnaire, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Germain-en-Laye et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 17 juin 2026



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Laure de Brosses'.

Anne-Laure de BROSSES